

M

Feuillet - 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

| | |
|-------------------------|------------|
| Membres titulaires | 39 |
| Titulaires Présents | 25 |
| Suppléants avec vote | 2 |
| Pouvoirs | 9 |
| Nombre de votants | 36 |
| Date de la convocation | 08/11/2024 |
| Certifié exécutoire le | 18/11/2024 |
| Date d'affichage | 19/11/2024 |
| Envoyé en préfecture le | 19/11/2024 |

Le dix-huit novembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOURDARIAS Sophie,

CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, PEYRAMAURE Pierre, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : DELAUNAY Jean-Paul, GAGE Pascal.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : LONGUET Jean-François.

EXCUSES : BOUCHOT Estelle (représentée), BOURROUX François (donne procuration à CHAMPSEIX Serge), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), COISSAC Vincent (donne procuration à SENEJOUX Geneviève), DEGERY Sylvie (donne procuration à BONNET-TENEZE Véronique), JAMILLOUX VERDIER Simone, LAURENT André, LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), LELIEVRE Carla (donne procuration à JANICOT Véronique), MEUNIER Colette (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice), PETIT Christophe (représenté), PLAS Marcel, ROME Hélène (représentée par CHEYPE Sandrine), SAVIGNAC Sylvie (représentée par COIGNAC Gérard).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

116-2024 – Renouvellement convention cadre pour la valorisation de l'offre touristique de randonnée et son application numérique de gestion

Le Président rappelle le projet de valorisation touristique de randonnées et ses applications numériques (validée par la délibération 21-2018) et indique que la convention cadre pilotée par le PNR Millevaches arrive à son échéance le 31 décembre 2024.

Le comité de pilotage Rando Millevaches propose de pérenniser le projet via une nouvelle convention et de poursuivre avec un chargé de mission « animation du projet Rando-Millevaches » à hauteur d'1 ETP pendant 3 ans.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 36 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- d'autoriser le président à signer la convention cadre pour la valorisation de l'offre touristique et son application numérique de gestion.

Fait à Treignac le 19/11/2024
Le Président, Philippe JENTY

